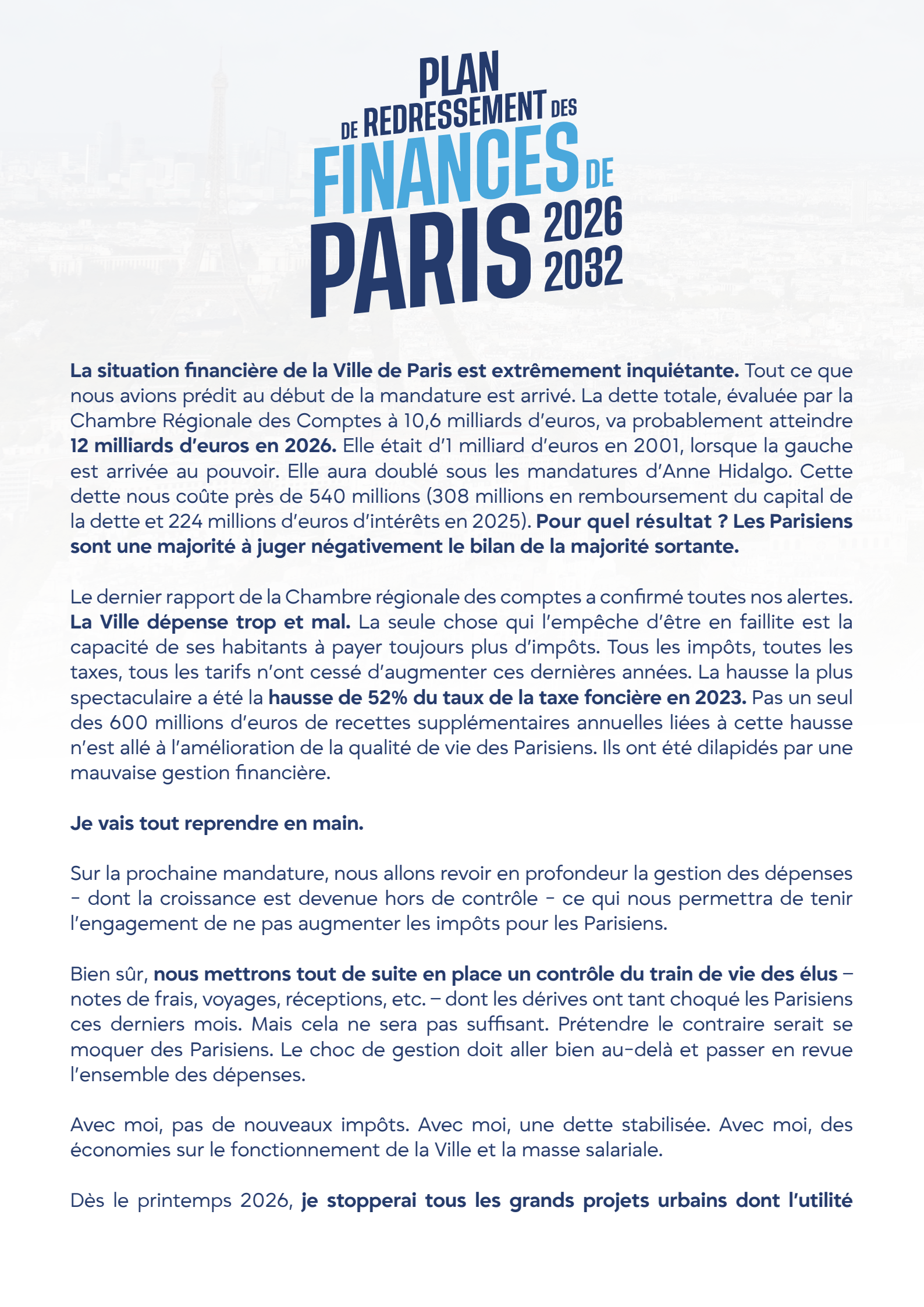


PLAN
DE REDRESSEMENT DES
FINANCES DE
PARIS 2026
2032

DOSSIER DE PRESSE

CHANGER.
AVEC **RACHIDA DATI**



PLAN DE REDRESSEMENT DES FINANCES DE PARIS 2026 2032

La situation financière de la Ville de Paris est extrêmement inquiétante. Tout ce que nous avons prédit au début de la mandature est arrivé. La dette totale, évaluée par la Chambre Régionale des Comptes à 10,6 milliards d'euros, va probablement atteindre **12 milliards d'euros en 2026**. Elle était d'1 milliard d'euros en 2001, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir. Elle aura doublé sous les mandatures d'Anne Hidalgo. Cette dette nous coûte près de 540 millions (308 millions en remboursement du capital de la dette et 224 millions d'euros d'intérêts en 2025). **Pour quel résultat ? Les Parisiens sont une majorité à juger négativement le bilan de la majorité sortante.**

Le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes a confirmé toutes nos alertes. **La Ville dépense trop et mal.** La seule chose qui l'empêche d'être en faillite est la capacité de ses habitants à payer toujours plus d'impôts. Tous les impôts, toutes les taxes, tous les tarifs n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. La hausse la plus spectaculaire a été la **hausse de 52% du taux de la taxe foncière en 2023**. Pas un seul des 600 millions d'euros de recettes supplémentaires annuelles liées à cette hausse n'est allé à l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens. Ils ont été dilapidés par une mauvaise gestion financière.

Je vais tout reprendre en main.

Sur la prochaine mandature, nous allons revoir en profondeur la gestion des dépenses – dont la croissance est devenue hors de contrôle – ce qui nous permettra de tenir l'engagement de ne pas augmenter les impôts pour les Parisiens.

Bien sûr, **nous mettrons tout de suite en place un contrôle du train de vie des élus** – notes de frais, voyages, réceptions, etc. – dont les dérives ont tant choqué les Parisiens ces derniers mois. Mais cela ne sera pas suffisant. Prétendre le contraire serait se moquer des Parisiens. Le choc de gestion doit aller bien au-delà et passer en revue l'ensemble des dépenses.

Avec moi, pas de nouveaux impôts. Avec moi, une dette stabilisée. Avec moi, des économies sur le fonctionnement de la Ville et la masse salariale.

Dès le printemps 2026, **je stopperai tous les grands projets urbains dont l'utilité**

publique n'est pas démontrée. Si nous faisons la chasse aux dépenses, ce n'est pas pour arrêter d'investir, mais pour investir utilement, efficacement et de manière raisonnée dans la remise en état du patrimoine, de la voirie, de l'éclairage public, des écoles et du parc social.

Je réduirai le coût de fonctionnement de l'Hôtel de Ville. Paris est suradministré. Depuis 10 ans, alors que Paris perd en moyenne 12 000 habitants par an, la masse salariale n'a cessé d'augmenter pour atteindre 53 000 agents aujourd'hui. C'est ainsi que la masse salariale de la Ville de Paris est passée de 2,2 milliards en 2014 à 2,8 milliards, soit une augmentation de 600 millions d'euros en 10 ans, soit près de 30% de hausse. **En 10 ans, le coût de fonctionnement de la Mairie a augmenté de 1250 euros par habitant : cela n'est pas acceptable.** Par des mesures énergiques et proactives de gestion des effectifs, je diminuerai les postes dans les bureaux au profit des agents de terrain (propreté, police municipale, crèches, etc.), qui doivent être mieux encadrés et prioritaires pour l'accès au logement social afin de rendre ces filières essentielles plus attractives.

Je ferai également une revue complète des subventions versées aux associations. Paris a dépensé 1,8 Milliards d'euros en subventions de toutes sortes sur la mandature écoulée. Nous ne renouvellerons plus les subventions sans un contrôle systématique de leur efficacité réelle, nous mettrons fin aux financements politiques ou idéologiques, comme aux subventions à des associations dont l'utilité n'est pas mesurable ou trop éloignée des Parisiens, dont celles à l'international.

Je limiterai drastiquement l'usage de la préemption. Sur la dernière mandature, il a par exemple été dépensé 48M€ pour 30 logements avenue George V, soit 1,6M€ par logement. Ces achats à prix d'or ont pour seule logique de servir d'affichage idéologique au détriment de tout bon sens en matière de gestion de l'argent public et de la rénovation d'un parc social totalement dégradé.

Enfin, je veux davantage mettre à contribution les touristes. C'est un combat législatif et réglementaire qui dépasse le Conseil de Paris et que je souhaite porter en ralliant à mes côtés d'autres grandes villes européennes, mais aussi tant de villages français dont les services publics ne peuvent plus supporter la charge liées au tourisme.

Ce choc de gestion revendiqué permettra d'assainir les finances municipales, de présenter des budgets véritablement équilibrés et maîtrisés et enfin d'infléchir la trajectoire de la dette et d'amorcer un désendettement avant la fin de la mandature. Et pour cela je vais mettre en place **un outil spécifique** qui n'est pas un audit temporaire mais qui est **un instrument permanent d'analyse de la nécessité et de l'utilité des dépenses de la Ville dans tous les domaines** (fonctionnement et investissement). Ce sera la direction de l'évaluation et de la performance avec des résultats publiés.

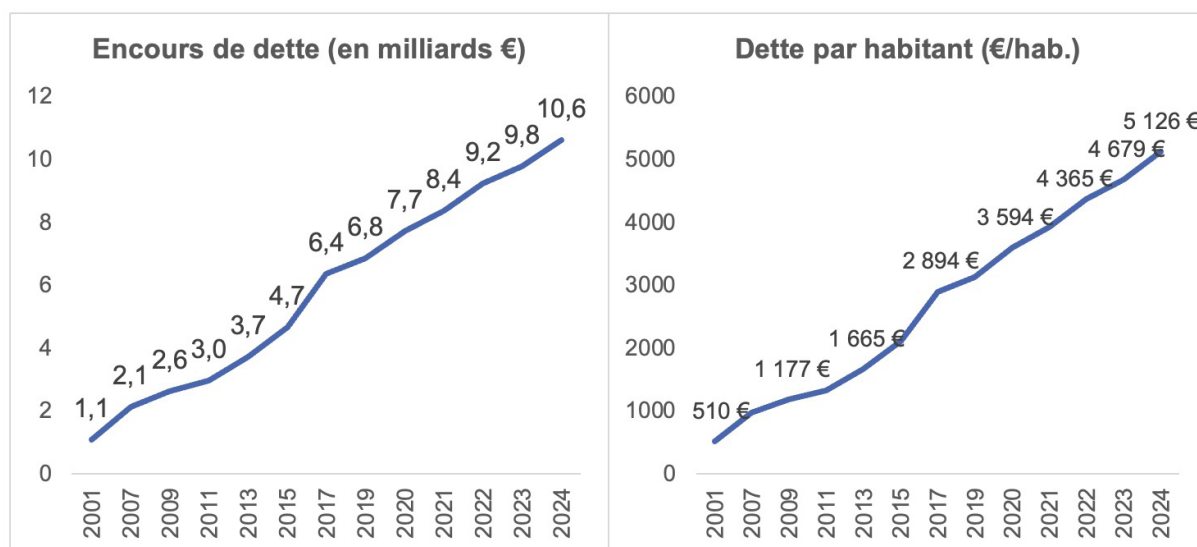
Rachide Dati

LE DIAGNOSTIC

Les fardeaux du désastre financier – une situation mortifère et insoutenable

1. Le fardeau de l'endettement : un endettement qui axphyxie financièrement la ville

À Paris, la dette propre de la Ville est passée d'environ 1,1 milliard d'euros en 2001 à un peu plus de 4 milliards en 2014 (arrivée d'Anne Hidalgo), puis à 7,714 milliards en 2022, et devrait frôler 9,3 milliards en 2025 – soit une hausse d'environ +156 % depuis 2013. D'après les calculs de la Chambre régionale des Comptes, la dette consolidée, incluant notamment les « loyers capitalisés » atteindrait 10,6 milliards en 2024.



UNE DETTE QUI A
DOUBLÉ
EN 10 ANS

UNE DETTE
MULTIPLIÉE PAR 10
EN 25 ANS

Conséquences de cette augmentation :

- Le service de la dette, c'est-à-dire le remboursement des intérêts et du principal, est estimé à 532 millions d'euros dont 308 millions d'euros en remboursement du capital de la dette et 224 millions d'euros d'intérêts en 2025 ;
- La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec l'épargne brute, est passée à 16,4 ans en 2025 (avec une pointe à 32 ans en 2024), bien au-dessus

du seuil de vigilance généralement admis de 10-11 ans ;

- En 2022, la dette par habitant à Paris était de 4 365 euros, contre 1 119 euros à Bordeaux, 681 euros à Lyon et 1 592 euros à Marseille ;

2. Le fardeau de l'investissement mal maîtrisé – une politique d'investissement débridée et pharaonique au service d'une idéologie délibérée

- Les investissements massifs de la Ville de Paris entre 2013 et 2025 ont conduit à une augmentation significative de l'endettement et de la pression fiscale.

- Des investissements considérables sont engagés pour servir une idéologie au détriment du tissu économique local (comme l'aménagement discutable de l'espace et de la voirie publique, près de 25 M€ pour le réaménagement raté de la place de la République) ou les préemptions d'immeubles à prix d'or, ainsi l'opération du 37 avenue Georges V, au coût total de 48 M€).

3. Des dépenses de fonctionnement en décalage avec l'évolution de la population

- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +5,2 % en 2024, à 9,8 Md€.

- Entre 2014 et 2025, la Ville de Paris a connu une augmentation significative de ses dépenses de fonctionnement par habitant, passant d'environ 3 378 euros à 4 653 euros, soit une hausse de 37,7 %.

- Paris est suradministré, avec environ 23,3 équivalents temps plein (ETPT) pour 1 000 habitants, soit environ 10 à 13 % de plus que dans des villes comme Lyon ou Marseille. Cela se traduit par une dépense de personnel par habitant nettement supérieure.

4. Les charges de personnel représentent 30 à 31 % des dépenses de fonctionnement (près d'1 € sur 3) : une dérive structurelle et des créations de postes continues.

- Pour une collectivité de la taille de Paris (~53 000 agents), le taux de départ en retraite moyen est d'environ 3 % des effectifs/an, soit 1 500 à 1 600 agents par an.

- Le coût moyen employeur annuel (salaire + charges sociales) d'un agent municipal parisien est évalué autour de 55 000 à 60 000 € (moyenne toutes catégories confondues).

- L'évolution naturelle de la masse salariale ("glissement vieillesse technicité", GVT) est estimée à +1,5 à +2 % par an hors mesures.

-12 800
HABITANTS EN MOYENNE
PAR AN DEPUIS 2016

+ 37,7%
DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
PAR HABITANT EN 10 ANS

COÛT DE LA DETTE
532 M€

En plus d'un niveau de dépense très élevé, Paris connaît une diminution très marquée de ses recettes

- Une crise immobilière qui affecte profondément les ressources liées aux droits de mutations à titre onéreux (DMTO)
- Un affaiblissement de l'autonomie fiscale lié à la réforme des impôts économiques (suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et transfert de la cotisation foncière des entreprises à la Métropole du Grand Paris)
- Une stagnation des dotations de l'État et une péréquation pénalisante.
- Une diminution des recettes d'investissement qui chutent de -26 % en trois ans (de 613,8 M€ à 456,9 M€).

- 581 M€ RECETTES DMTO
EN 3 ANS

- 26 % DE RECETTES
D'INVESTISSEMENTS EN 3 ANS

Conclusion

Faire face à ces enjeux majeurs qui mettent en péril les finances de la Ville et des Parisiens, impose une discipline implacable dont la municipalité sortante s'est depuis trop longtemps exonérée : maîtriser les dépenses courantes pour accroître l'épargne brute et réduire l'investissement afin de tarir le recours à l'emprunt.

PROGRAMME D'ACTIONS

Objectifs :

- A. Réaliser un audit général des finances et un scan complet de l'organisation durant la première année.
- B. Rééquilibrer le budget afin de ne plus avoir systématiquement recours à l'emprunt pour financer les investissements.
- C. Augmenter notre épargne brute sans augmenter les impôts, mais en réduisant les dépenses de fonctionnement et d'investissement via des économies structurelles et une maîtrise immédiate du train de vie de la mairie.
- D. Revenir à une trajectoire de dette soutenable et s'inscrire dans une trajectoire de désendettement d'ici la fin de la mandature.

Moyens et actions prévues :

1. Changer de paradigme en instaurant dès le début de mandature une Direction de l'évaluation et de la performance pour auditer chaque euro en dépenses de fonctionnement et d'investissement, revoir entièrement la politique pluriannuelle d'investissement, objectiver les économies, stopper les recettes artificiellement sur-prévues et **dégager des marges de manœuvres d'un montant minimum de ~580 M€ en investissement sur la mandature.**

2. Assumer la réduction de la masse salariale par le non remplacement partiel des départs à la retraite et le gel partiel des postes à pourvoir.

Chaque année, la Ville de Paris doit pourvoir 5 000 postes vacants et enregistre environ 1 500 départs à la retraite. L'objectif est donc de réduire la masse salariale par ces deux leviers. Pour rappel, la masse salariale est aujourd'hui de **2,9 Md €**, il conviendrait de parvenir à une réduction d'environ **135 M€ sur les trois premières années** par le non remplacement partiel des départs à la retraite et par le gel partiel des postes à pourvoir.

Paris est une ville largement suradministrée, cependant cette réduction de la masse salariale ne doit pas se faire de manière aveugle. Un audit sera réalisé par la Direction de l'évaluation et de la performance **pour mieux cibler les économies et le redéploiement des moyens, qui se traduira par un plan pluriannuel de réorganisation** (mutualisations, externalisations ciblées, numérisation) et un **redéploiement fonctionnel** sinon certaines missions (petite enfance, propreté, sécurité) seraient affectées.

3. Rétablir les 35H obligatoires et réelles sur la première année, réduire l'absentéisme (~9/10%) au sein des services de la Ville.

4. Réduire la politique des subventions qui, toutes catégories confondues, ont représenté 1,8 Md€ sur la mandature écoulee avec la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation des subventions avec : un recentrage et une baisse de l'action internationale ; une remise à plat et un ciblage des subventions jugées militantes ou non prioritaires ; un réexamen des relations avec les associations assurant des missions de la Ville.

5. **Réduire les programmes non obligatoires et la masse salariale** afin d'arriver à un objectif de -3% en fonctionnement par an, soit une économie totale de **~275/300 millions par an** (euro constant) et parvenir à une trajectoire d'équilibre des finances d'ici à l'an 3 de la mandature.

6. **Réduire immédiatement le train de vie** de la Mairie de Paris (Cabinets, Communication...)

7. **Arrêter immédiatement l'utilisation des loyers capitalisés** (-94 M€ de recettes) et instaurer la règle d'or d'un autofinancement > 50 % des investissements sans les loyers capitalisés ;

8. **Limiter à l'essentiel les dépenses de préemptions** (estimées entre 200 et 250 M€/an) car Paris respecte la loi SRU avec un taux de logement social de 25% et en mettant fin à l'objectif irréaliste de 40% d'ici à 2035 ;

9. **Réduction de l'organigramme et modernisation** des outils, diminution immédiate des dépenses de « communication », mutualisation accélérée des fonctions supports, achats, etc.

10. **Paris ne capitalise pas suffisamment sur son statut mondial** : nous militerons pour des aménagements législatifs et réglementaires permettant de mettre à contribution les touristes, dont l'usage des services publics parisiens va croissant, au-delà de la seule taxe de séjour, déjà au taux maximal.

Synthèse :

Atteindre une trajectoire d'équilibre en 2028 et au plus tard à la fin de la mandature.

Paris souffre d'une gestion défaillante et d'un coût municipal et salarial excessif ; la Ville a financé des dépenses de confort avec l'endettement alors que celui-ci devrait être exclusivement consacré à des projets d'investissements utiles et planifiés.

Notre objectif est clair : **stabiliser puis réduire la dette** car la banqueroute n'est pas une option pour la capitale **et clore la mandature avec un budget à l'équilibre et des effectifs ajustés à la réalité démographique.**

La gestion de la Ville de Paris doit se faire par un travail de contrôle de ses dépenses et non plus sur les hausses d'impôts.

- Pas de choc fiscal via des hausses d'impôts mais un choc de gestion avec un cap fixé sur des économies structurelles.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour accroître l'épargne brute (CAF) et réduire le recours à l'emprunt.
- Une baisse et une meilleure priorisation de l'investissement.
- Renoncement aux loyers capitalisés et aux préemptions non nécessaires/justifiées.
- Limitation de la masse salariale (pilotage des recrutements, non-remplacement ciblé des départs, comblement uniquement des postes critiques).
- Stabilisation de la dette : ralentir puis tarir la progression de l'endettement.